



DIPPECH

(Gr.-D. de Luxembourg)

**Conseil communal de
Dippach
- séances du mercredi,
12 juin 2019**

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances, l'une secrète et l'autre publique du conseil communal, qui auront lieu en la Mairie à Schouweiler, le mercredi, 12 juin 2019 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A. Séance secrète, à 14.00 heures :

1. Proposition d'affectation à un poste d'enseignant à tâche complète et à durée indéterminée au niveau du cycle 1-préscolaire de l'enseignement fondamental qui avait été déclaré au niveau de la liste afférente des postes vacants pour l'année scolaire 2019/20 – Décision.

B. Séance publique, à 14.10 heures :

1. Projet et devis en ce qui concerne l'agrandissement du parc communal à Schouweiler en direction de Sprinkange, y compris un passage inférieur pour mobilité douce sous la RN5, la renaturation de la Mess et le mise en place d'une facilité de rétention des eaux de pluie – Décision.

2. Convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Dippach et la société nationale des CFL, en ce qui concerne la construction et la gestion d'une « mBox » au niveau de la halte de « Dippach-Reckange » - Décision.

3. Commission consultative communale de l'intégration : Nomination d'un nouveau représentant du conseil communal et nominations en conséquence de nouveaux membres suppléants, suite à une démission.

4. Statuts de deux associations locales, à savoir :

« Karate Club - Dippech »,

« Association luxembourgeoise des parents d'enfants à besoins spécifiques – A.L.P.E.B.S. »

– Prises de connaissance.

5. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal.

6. Divers et questions des conseillers communaux.

Schouweiler, le 6 juin 2019

Pour le collège échevinal,

La présidente,

Le secrétaire,



Manon BEI-ROLLER

Claude ELSÉN

Remarque :

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu .